

**Service national d'Ingénierie aéroportuaire**  
« Construire ensemble, durablement »

LYON, le 03/08/23

SNIA Centre et Est

DDT 67

Nos réf. : B 23724 - T161601

Vos réf. : courriel du 7 juillet 2023

Affaire suivie par : Laure MANGENOT

[snia-urba-lyon-bf@aviation-civile.gouv.fr](mailto:snia-urba-lyon-bf@aviation-civile.gouv.fr)

Tél. : 04 26 72 65 40 – 06 33 48 49 55

carole.andre@bas-rhin.gouv.fr

**Objet :** PC 067 108 22 R0013 et PC 067 124 22 V0015

**Commune :** DUPPIGHEIM et ENTZHEIM

**Pétitionnaire :** EDF RENOUVELABLES FRANCE (M. CHARBONNEAU Mathieu)

En réponse à votre lettre visée en référence, je vous informe que le projet, tel que présenté dans le dossier de permis de construire cité en objet, se trouve à proximité du radar de Strasbourg.

La présence d'un champ de panneaux photovoltaïques à proximité d'un radar est susceptible de générer des perturbations de l'appareil qui sert au contrôle des trajectoires des avions et à leur guidage. Une étude de compatibilité radioélectrique entre le projet et le radar de Strasbourg est nécessaire.

**En l'absence d'une étude de compatibilité radioélectrique entre le projet et le radar de Strasbourg, j'émet un avis défavorable à ce dossier au titre de l'article R111-2 du code de l'urbanisme.**